



ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de PIHEN-LES-GUÎNES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 4 juillet 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juin 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<u>LEMATTRE Hervé</u>	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2025
<u>VERMAND Christopher</u>	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2025

<u>Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *</u>		
<u>Total</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
2	2	

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

<u>Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus</u>		
<u>Total</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
2	2	

Avancement au grade de : Adjoint Administratif de 2 ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CUGNY Stéphanie	Adjoint Administratif	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Pihen... Le 15/07/2025
Signature (et référence) de l'autorité territoriale

